

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 03 décembre 2012 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE D'ACTON VALE

S.O.  
2012-11-19

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-neuvième jour du mois de novembre de l'an deux mille douze à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2  
Monsieur Luc Champagne, conseiller district no. 3  
Monsieur Yvon Robert, conseiller district no. 4  
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5  
Monsieur Patrice Dumont, conseiller district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, greffière assistent également à cette assemblée.

... le conseiller Yves Arcouette a motivé son absence.

Rs.2012-11-370

#### **ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 novembre 2012 avec la modification suivante :

#### **AJOUTER :**

5.8 Mandat à « Les Services exp Inc. » pour la réalisation de la mise à jour des débits de conception de l'usine de production d'eau potable.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-371

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 05 NOVEMBRE 2012.**

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 novembre 2012 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Yvon Robert et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 05 novembre 2012 tel que rédigé par la greffière.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

## **CORRESPONDANCE.**

Rs.2012-11-372

### **DEMANDE DE FINANCEMENT POUR LE DÎNER DE NOËL DES OUBLIÉS.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 200 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-970, à la Fraternité de Noël comme contribution au Dîner de Noël des Oubliés.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-373

### **RENOUVELLEMENT DE L'ADHÉSION 2013 À L'ORGANISME DE BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA.**

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 50 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494, à OBV Yamaska pour le renouvellement de l'adhésion à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska pour l'année 2013.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-374

### **DEMANDE D'AUTORISATION DE TRAVERSE DE CHEMIN PUBLIC PAR UN SENTIER DE MOTONEIGE (LES MOTONEIGISTES DU CORRIDOR PERMANENT INC.).**

Attendu que les Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. soumettent pour fins d'autorisation, une demande pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige située sur diverses rues, routes et rang de la Ville d'Acton Vale;

Attendu que le contremaître des Travaux publics confirme que l'emplacement choisi et la signalisation sont conformes aux normes prescrites par le Guide de Signalisation routière au Québec;

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser la demande soumise par le Club de Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. pour une traverse de chemin public par un sentier de motoneige aux mêmes endroits que l'an passé soit : 4<sup>e</sup> rang est, route Charrette, 1<sup>er</sup> rang Est, rue Bonin (pour se rendre au service de restauration et d'essence), longe la rue Dunken, près de la Gare (traverse de chemin de fer), sur le 5<sup>e</sup> rang Ouest (en face du numéro civique 1550), 4<sup>e</sup> rang Ouest et la route Tétreault;

Demande que le club Les Motoneigistes du Corridor Permanent Inc. dépose un tracé visuel (carte) dans le cas d'une éventuelle demande.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-375

**DEMANDE DE COMMANDITE DES PATINEURS JASON ET STEVEN LAPOINTE (PRÊT D'UNE SALLE).**

Attendu que les patineurs Jason et Steven Lapointe entendent organiser un souper spaghetti et une soirée dansante, le samedi 23 février 2013, afin d'amasser des fonds pour aider à défrayer les coûts d'inscription pour la compétition nationale des défis du Canada;

Attendu qu'une demande est soumise pour le prêt de la salle de l'aréna au deuxième étage;

En conséquence, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte que l'activité puisse avoir lieu à la salle du deuxième étage de l'aréna, mais selon la politique de tarification en vigueur pour les locations de salles;

Que la Ville propose l'achat de billets pour leur souper spaghetti et soirée dansant et invite messieurs Lapointe à venir lui en faire part au moment opportun.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.**

Aucune dépense prévue.

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES.**

Conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, les élus municipaux suivants déposent respectivement leur déclaration des intérêts pécuniaires : Monsieur Éric Charbonneau, maire, Madame Suzanne Ledoux, conseillère, Messieurs Luc Champagne, Yvon Robert, Bruno Lavallée et Patrice Dumont, conseillers. Le conseiller Yves Arcouette a remis sa déclaration des intérêts pécuniaires précédemment à la greffière.

**Le conseil prend acte.**

Rs.2012-11-376

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER UNE DÉPENSE ET RECONDUIRE LE CONTRAT RELATIF AU PORTEFEUILLE D'ASSURANCES DES BIENS, BRIS DE MACHINES ET DÉLITS, ASSURANCES RESPONSABILITÉ CIVILE ET AUTOMOBILE – TERME 2012-2013.**

Considérant les recommandations de monsieur Martin Grandchamp, de la firme **René Laporte & associés** suite à l'étude des conditions et des primes de renouvellement déposée;

Considérant l'orientation retenue par les membres du Regroupement relativement à la mise en place de deux franchises collectives, soit l'une pour l'assurance des biens et l'autre pour l'assurance responsabilité civile;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

QUE la **Ville d'Acton Vale** accepte les conditions de renouvellement déposées par la firme **B. F. L. Canada** relativement au portefeuille d'assurances de dommages pour le terme 2012-2013 pour un montant de 54 234,64 \$ incluant les taxes, le tout selon le tableau de reconduction déposé le 11 octobre 2012 par la firme **René Laporte & associés** et autorise, à cet effet, le paiement de cette dépense à même le poste budgétaire 02-xxx-00-420 pour l'année 2012 et le poste de frais payés d'avance pour l'année 2013;

D'AUTORISER le paiement, à même le poste budgétaire 22-100-00-001, à l'**Union des municipalités du Québec** d'une somme de 9 959 \$ représentant la quote-part de la franchise collective de l'assurance des biens attribuée à la **Ville d'Acton Vale** et de financer cette dépense à même le fonds d'administration générale;

D'AUTORISER le paiement, à même le poste budgétaire 22-100-00-001, à l'**Union des municipalités du Québec** d'une somme de 21 609 \$ représentant la quote-part de la franchise collective de l'assurance responsabilité civile attribuée à la **Ville d'Acton Vale** et de financer cette dépense à même le fonds d'administration générale;

D'AUTORISER le paiement, à même le poste budgétaire 02-190-00-419, à l'**Union des municipalités du Québec** d'une somme de 542,35 \$, plus taxes, représentant les honoraires de l'UMQ pour agir à titre de mandataire des membres du regroupement, ce montant correspondant à 1 % du total des primes du regroupement d'achats;

D'AUTORISER le maire ou en son absence le maire suppléant et la greffière ou en son absence la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville d'Acton Vale, tous les documents relatifs audit portefeuille d'assurances de dommages et à sa tenue à jour.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-377

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE CARBURANT SANS PLOMB RÉGULIER SANS SERVICE À LA POMPE, POUR LA PÉRIODE DU 01 DÉCEMBRE 2012 AU 01 DÉCEMBRE 2015, PROJET 2012-01C.**

Suite à la lecture du procès-verbal d'ouverture de soumissions relativement au projet en titre, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Luc Champagne et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant, ainsi que son paiement à même les postes budgétaires 02-xxx-00-631, pour couvrir le coût relié à

l'approvisionnement de carburant sans plomb régulier sans service à la pompe pour la période du 01 décembre 2012 au 01 décembre 2015 — Projet 2012-01C;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, savoir : Fortier MécanoPro Enr. au coût de 1,364 \$ du litre, taxes incluses.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-378

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'APPROVISIONNEMENT DE CARBURANT DIESEL SANS SERVICE À LA POMPE POUR LA PÉRIODE DU 01 DÉCEMBRE 2012 AU 01 DÉCEMBRE 2015 (PROJET 2010-01D).**

Suite à la lecture du procès-verbal d'ouverture de soumissions relativement au projet en titre, le conseiller Yvon Robert propose, appuyé par le conseiller Patrice Dumont et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant suffisant, ainsi que son paiement à même les postes budgétaires 02-xxx-00-631, pour couvrir le coût relié à l'approvisionnement de carburant diesel sans service à la pompe pour la période du 01 décembre 2012 au 01 décembre 2015 — Projet 2010-01-D;

D'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, savoir : Fortier MécanoPro Enr. au coût de 1,389 \$ le litre, taxes incluses.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-379

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT D'UNE FACTURE ÉMISE PAR L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – COTISATION ANNUELLE.**

Attendu que l'Union des municipalités du Québec a transmis pour fins de paiement une facture émise pour le renouvellement de l'adhésion de la ville à l'Union des municipalités du Québec pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2013;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser une dépense d'un montant de 4 322.88 \$ (incluant les taxes) ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-494 du budget 2012, à l'Union des municipalités du Québec, représentant la cotisation annuelle basée sur le décret de population du ministère des Affaires municipales qui sera en vigueur le 01 janvier 2013, excluant la tarification au Centre de Ressources municipales (CRM) – Référence facture 2013-120650.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-380

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA CRÉATION D'UNE MURALE HISTORIQUE SUR LE MUR DE L'HÔTEL DE VILLE ET DE MANDATER MADAME DENISE GAZAILLE COMME COORDONATRICE DU PROJET.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale accepte la création d'une murale historique sur le mur extérieur de l'Hôtel de Ville, le tout dans le cadre de la Politique culturelle parrainée par le CLD de la région d'Acton;

Attendu que pour mener à bien ce projet, il est nécessaire qu'une personne expérimentée soit mandatée afin de coordonner le projet;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'autoriser la création d'une murale historique sur le mur extérieur de l'Hôtel de Ville du côté de la caserne de pompier, dans le cadre de la Politique culturelle parrainée par le CLD de la région d'Acton.

De mandater Madame Denise Gazaille, artiste reconnue d'Acton Vale à titre de coordonnatrice du projet.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-381

**MANDAT À « LES SERVICES EXP INC. » POUR LA RÉALISATION DE LA MISE À JOUR DES DÉBITS DE CONCEPTION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE.**

Attendu que la Ville entend réévaluer les débits devant servir à la conception des travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable, le tout en fonction des trois dernières années;

Attendu que la ville a reçu une (1) offre de services;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville mandate « Les Services exp Inc. » pour la réalisation de la mise à jour des débits de conception de l'usine de production d'eau potable, selon l'offre de services datée du 16 novembre 2012;

D'autoriser, à cet égard, une dépense d'un montant forfaitaire de 5 800 \$, plus taxes, pour les honoraires, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 22-400-10-000, à « Les Services exp Inc. »;

De financer cette dépense à même la taxe d'accise.

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA, à signer pour et au nom de la Ville ladite offre de services et tout autre document pouvant être nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

... Dépôt des rapports des départements suivants :

- a) Rapports mensuels de la Cour municipale (septembre et octobre 2012);
- b) Rapport mensuel de la bibliothèque municipale (octobre).

**Le conseil prend acte.**

.....Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

**Le conseil prend acte.**

Rs.2012-11-382

**RÉSOLUTION CONCERNANT L'ENTENTE DE RÈGLEMENT AVEC LE GROUPE FINANCIER AGA POUR LE REMBOURSEMENT D'HONORAIRES.**

Attendu que l'UMQ a négocié au nom des municipalités une entente de règlement avec le Groupe Financier AGA concernant le remboursement d'honoraires payés en trop par la Municipalité;

Attendu qu'une entente de règlement a été conclue le 26 octobre 2012;

Attendu que l'UMQ recommande d'accepter cette entente;

Attendu que la Ville d'Acton Vale a pris connaissance de cette entente et en accepte les modalités et conditions;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte l'entente de règlement jointe en annexe A selon les termes et conditions qui y sont mentionnés et demande au Groupe Financier AGA le remboursement selon les modalités de l'entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-383

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE À TEMPS PARTIEL, CLASSE 3 AUX TRAVAUX PUBLICS.**

Attendu la parution d'une offre d'emploi pour combler un poste d'employé temporaire à temps partiel, classe 3, aux Travaux publics;

Attendu la recommandation de la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications et du contremaître des Travaux publics,

En conséquence, la conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Luc Champagne et il est résolu ce qui suit :

D'autoriser l'embauche de la personne suivante selon la description prévue à l'article 5.04 de la convention collective; le salaire sera celui de l'embauche d'une classe 3 :

<b>Nom</b>	<b>Nb d'heure</b>	<b>Durée</b>	<b>Tâches principales</b>
Alexandre Landry	Selon les besoins du département	Saison hivernale 2012-13	Déneigement

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-384

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER UNE LETTRE D'ENTENTE #17 À INTERVENIR AVEC LE SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE, SECTION LOCALE 1862**

Le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

D'accepter, telle que déposée par la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications, une lettre d'entente à intervenir entre la Ville d'Acton Vale et le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1862 ayant pour objet « Retour au travail – congé de maternité (Article 27.01e)-11) »;

D'autoriser la directrice générale et la coordonnatrice aux Ressources humaines et communications à signer, pour et au nom de la ville, ladite lettre d'entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-385

**RÉSOLUTION RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE À INTERVENIR AVEC RADIO-ACTON INC.**

Attendu que la Ville veut renouveler le contrat qu'elle détient avec Radio-Acton Inc. pour fins de diffusion de publicité et communiqués pour la période couvrant du 1<sup>er</sup> décembre 2012 au 30 novembre 2013;

Attendu que les conditions de renouvellement demeurent les mêmes

qu'en 2012;

Le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

De renouveler le contrat de service intervenu avec Radio-Acton Inc. et d'autoriser une dépense d'un montant de 7 500 \$ plus taxes, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-190-00-342 du budget 2013, à Radio-Acton Inc. en considération des services rendus pour la diffusion de publicité et communiqués durant la période du 01 décembre 2012 au 30 novembre 2013.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-386

**RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX SAUVETEURS AQUATIQUES.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale offre, depuis 2008, un programme de subvention aux jeunes de son territoire qui désirent prendre part à des cours de natation pour l'obtention d'une accréditation de sauveteur aquatique au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe;

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs recommande de reconduire ce programme pour l'année 2013;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu :

De reconduire, pour l'année 2013, le programme de subvention aux jeunes de son territoire qui désirent prendre part à des cours de natation pour l'obtention d'une accréditation de sauveteur aquatique au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe. Ce programme consiste au remboursement de 60 % de la totalité des frais d'inscription sur présentation d'un reçu et la possibilité, s'il y a embauche à titre de sauveteur aquatique de la Ville, d'obtenir un remboursement de la balance des frais d'inscription, soit 20 % lors de la première année de service et 20 % lors de la seconde année de service

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

Rs.2012-11-387

**RÉSOLUTION RELATIVE AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX JEUNES – COURS DE NATATION.**

Attendu que la Ville d'Acton Vale offre aux jeunes de son territoire la possibilité de prendre part à des cours de natation au Centre culturel de Drummondville ainsi qu'au Centre culturel de Saint-Hyacinthe en bénéficiant d'une aide financière de 60 %;

Attendu que le directeur des Services culturels et sportifs recommande de reconduire ce programme pour l'année 2013;

En conséquence, le conseiller Patrice Dumont propose, appuyé par le conseiller Yvon Robert et il est résolu :

De reconduire, pour l'année 2013, le programme d'aide financière de 60 % prévue dans le plan directeur pour toutes les personnes âgées de 17 ans et moins qui s'inscrivent aux programmes « Natation Pré-scolaire » et « Natation Junior » offerts par le Service aquatique de la ville de Drummondville et de la ville de St-Hyacinthe.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

.....Dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le Comité consultatif d'urbanisme le 13 novembre 2012.

**Le conseil prend acte.**

**... VARIA**

Le conseiller Patrice Dumont soulève la problématique de la poussière sur la Route 116 à la hauteur de la Carrière d'Acton et demande à ce que la Ville et la Carrière se penchent sur le problème afin d'y apporter une solution.

Rs.2012-11-388

**VOTE DE FÉLICITATIONS.**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu :

De féliciter le travail accompli par les membres du comité de la journée d'accueil des nouveaux arrivants, qui a eu lieu le dimanche 18 novembre 2012.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.**

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 16

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none"><li>• Questions concernant l'adjudication des contrats pour l'approvisionnement de carburant diesel et sans plomb.</li></ul>
----------------	--

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 18.

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et dix-huit minutes (20;18).

Éric Charbonneau  
Maire

Claudine Babineau  
Greffière

### **CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS**

Je, Sylvie Guay, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

\_\_\_\_\_  
Trésorière

\_\_\_\_\_  
Date